

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 17/2016

Rabat le 27/06/2016

## Saisie de 267 tonnes de produits alimentaires non conformes Durant les 20 premiers jours du mois de ramadan 1437

Les services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ont renforcé durant les 20 premiers jours du mois sacré de ramadan leurs actions de contrôle sanitaire des produits alimentaires largement consommés afin de protéger la santé du consommateur.

Les actions de contrôle réalisées soit en commission mixtes provinciales ou par les services de l'ONSSA seuls ont concerné **62882 Tonnes (T)** de produits alimentaires d'origine animale et végétale et ont abouti au retrait du circuit de commercialisation de **267T** de produits impropres à la consommation (**205 T durant les 10 premiers jours du Ramadan, 62 T durant la 2<sup>ème</sup> dizaine**), soit 0,4 % du total contrôlé.

Ainsi, sur le marché local, les services de contrôle de l'ONSSA ont réalisé depuis le début du ramadan **10868** visites d'inspections, dont 7254 en commissions mixtes. **576** prélèvements d'échantillons aux fins d'analyses ont été opérés et **73** procès-verbaux de constatations directes d'infraction ont été établis.

Les produits impropres à la consommation saisis et détruits ont concernés notamment les viandes rouges (**60 T**), les produits de la pêche (**102 T**), les produits laitiers (**58T**), les œufs (6000 unités), les dattes et les figues séchées (**8.4 T**), les boissons (6.4 T), et autres produits alimentaires.

A l'importation, **187904 T** de divers produits alimentaires ont fait l'objet de contrôle par les services compétents de l'office aux différents postes frontaliers. A l'issus de ces contrôles, **51.5 T** de produits ont été refoulées (**25 T** de dattes, **17,5 T** d'œufs de consommation, **7 T** de produits laitiers, **2 T** de chips) pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.

Il est à rappeler que pour garantir la sécurité sanitaire des produits alimentaires mis sur le marché, l'ONSSA procède au contrôle de tout le processus de la chaîne alimentaire, tout le long de l'année, selon trois types de contrôles :

- Contrôle **quotidien** et de **proximité** (abattoirs, halles aux poissons, marchés de gros, points de vente, contrôle à l'importation et à l'exportation, etc..) ;
- Contrôle **programmé** et préventif, basé sur **l'analyse des risques**, lié à chaque secteur de production (Contrôle et suivi des établissements agroalimentaires) ;
- Contrôle **renforcé**, qui a lieu pendant le mois du Ramadan, la fête du sacrifice et la période estivale. Durant ces périodes, sont ciblés les produits de grande consommation.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, crée par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.  
Tél:0537676554/0673997838 Fax: 0537 68 20 49 Email : [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)  
[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)